

voyage était long et ennuyeux. En route, ils s'arrêtèrent dans une petite localité et marquèrent environ 150 bulletins en faveur du candidat libéral, sans en accorder un seul au candidat conservateur, au candidat du parti des droits égaux. Ils revinrent bientôt après l'élection avec la nouvelle que dans le nord la cause du gouvernement, avait remporté une victoire éclatante.

Le ministre de l'Intérieur a l'air de croire qu'il a accompli de grandes choses en destituant un de ces fonctionnaires. Cet individu est-il encore en liberté? Jouit-il encore des privilèges d'un homme libre dans le Nord-Ouest? A qui est confié le soin d'administrer la justice dans cette partie du pays? Si ce n'est pas au gouvernement provincial, c'est au gouvernement fédéral, et on pourrait croire que lorsqu'un fonctionnaire de ce gouvernement, même s'il agit d'après les conseils d'un ministre de la couronne, s'est rendu coupable d'une fraude de cette nature, la justice ne serait pas lente à s'appesantir sur lui.

Pourquoi n'a-t-on fait aucune démarche pour punir ces coupables? Je suppose que le gouvernement fédéral rejetera la responsabilité sur le gouvernement provincial dont le chef a été si chaleureusement louangé par l'honorable député qui a proposé l'adresse. A son tour, le gouvernement provincial dira, sans doute, que cet homme étant à l'emploi du gouvernement fédéral c'est à ce dernier qu'il incombe de le faire appréhender et punir. C'est toujours la même vieille histoire. L'honorable premier ministre sourit, mais je ne vois pas qu'il y ait en ceci matière à réjouissance.

L'histoire des fraudes électorales en ce pays est passablement longue. Nous n'avons pas oublié qu'un nommé Pritchett a juré qu'il était employé par la "machine libérale", mais aussi pour enseigner à d'autres la manière de les voler. Il passa aux Etats-Unis où il vécut un certain temps, grâce à un salaire qu'il recevait et dont j'ignore la provenance. Je ne sais pas si quelque honorable député de la droite pourrait nous renseigner sur ce point. Il vécut ainsi un certain temps, mais lorsque son salaire cessa de lui parvenir avec la même régularité, il revint au pays, après avoir fait aux Etats-Unis certaines déclarations sous serment. Nous avons demandé au Gouvernement pourquoi il n'avait pas été poursuivi en justice et on nous a répondu que les affidavit ayant été donnés aux Etats-Unis on ne pouvait pas en faire la base d'une poursuite criminelle au Canada. Plus tard, il donna les mêmes affidavit au Canada et il n'en fut pas plus inquiété. Jusqu'à présent, aucune poursuite n'a été intentée contre lui et il est encore en liberté. Il est allé jusqu'à défier l'ancien gouvernement d'Ontario et le gouvernement d'Ottawa de le poursuivre, mais rien n'a été fait.

Dans l'élection de Huron-ouest, un seul individu a certainement falsifié vingt bulletins dans un seul bureau de vote. Je faisais

M. R. L. BORDEN.

partie du comité chargé de s'enquérir de cette affaire. Il n'y a pas le moindre doute que cet homme était un criminel. Il était un fonctionnaire de cette Chambre, un président de bureau de vote, cela a été admis, et jamais il n'a été inquiété.

L'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron) a traduit devant les tribunaux un certain nombre de ces criminels qui avaient opéré dans la division Saint-Jacques de Montréal. Dans cette affaire, l'administration de la justice s'est remuée, mais ce fut pour faire remettre en liberté ceux que les tribunaux avaient envoyés en prison.

Je répète, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas une question qui prête à rire; elle est assez grave, pour donner plutôt à réfléchir. Ces instruments ne sont pas souvent punis. Ils semblent se croire à l'abri de toute poursuite, du moment que leurs amis sont au pouvoir et ont la haute main sur l'administration de la justice. Le nom du Canada devrait être connu dans le monde entier, pour la bonne administration de sa justice criminelle, et je crois qu'en dehors de ces fraudes électorales, la justice criminelle est sagement administrée au Canada. Mais depuis 1896, soit à Ottawa, soit à Toronto,—jusqu'au récent changement de gouvernement dans cette province—quand a-t-on vu un gouvernement entreprendre de faire punir les auteurs de ces fraudes électorales? Il y a eu une seule exception, c'est en 1896, lorsque ce gouvernement employa les deniers du trésor fédéral pour combattre ses adversaires politiques dans la province du Manitoba.

Je demande à l'honorable premier ministre et au ministre de l'Intérieur de nous expliquer pourquoi ces fonctionnaires du gouvernement qui ont commis ce crime inouï et sans précédent, sont encore en liberté, et ne semblent pas redouter que des poursuites criminelles soient intentées contre eux.

Une autre question que je désire traiter brièvement et qui a été mentionnée par l'honorable député qui a proposé l'adresse, est celle de l'enquête dans les affaires d'assurances. Je n'envisage pas cette question exactement au même point de vue que l'honorable député (M. Knowles). Je ne me sens aucune disposition à regarder d'un mauvais œil les compagnies d'assurances. Lorsque les administrateurs de ces compagnies nous demandent d'instituer une enquête rigoureuse sur leur administration, il me semble que c'est justement ce que nous devons attendre de citoyens honorables qui n'ont rien à cacher. Je n'ai pas l'intention de jouer le rôle d'un alarmiste dans cette affaire. Je refuse de considérer aucun d'entre eux comme coupable, tant que leur culpabilité ne sera pas démontrée, et je ne veux pas même insinuer qu'il y ait quoique ce soit de répréhensible dans la manière dont les compagnies d'assurance sont administrées au Canada, mais je blâme le Gouvernement d'avoir devancé l'action du Parlement, la